

Bonjour à tous les adhérents et amis d'Eau-Secours-Briançonnais,

Depuis que nous avons envoyé notre dernier mail d'information, le 17 décembre dernier, il s'est passé des choses importantes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dans le Briançonnais ...

Nous allons vous raconter ça, et vous dire quelles positions votre association a prises, en essayant de ne pas vous ... noyer dans ces sujets compliqués !

A nouveau, ce mail sera centré sur **l'Assainissement**, c'est-à-dire le contrat de DSP (Délégation de Service Public) entre la CCB (Communauté de Communes) et SEERC-SUEZ et sur son nouvel « Avenant aux Quatre Quitus ». Le texte qui suit se veut un résumé ... Vous y trouverez des liens vers des documents placés sur notre site www.esb-briancon.org que nous vous invitons à ouvrir (il suffit de cliquer dessus ...) pour entrer plus précisément dans le sujet.

Pour ne pas tout mélanger, nous reviendrons sur **l'Eau**, en particulier la «saga» de la SPL-ESH, dans un autre mail, ultérieurement.

Nous sommes très inquiets, vous comprendrez pourquoi ! " Y'a pas faute eau" ? Eh bien si !

De manière assez inattendue, car nous n'avions pas eu de nouvelles depuis notre entretien du 22 octobre avec M. Hermitte, nous avons été invités du jour au surlendemain par M. Murgia à une réunion d'information, le 22 décembre, sur « différents aspects d'un avenant n°2 au contrat de DSP, en cours de réflexion à la CCB ».

Voyez notre compte-rendu de cette réunion d'une heure : [Note YM sur réunion CCB 22122020](#)

Cette présentation, rapide et fournie, comportait des aspects très positifs (comme la « suppression de la clause d'ajustement des prix de l'avenant n°1 »).

Elle méritait aussi d'être regardée de plus près ... Le 7 janvier, nous avons donc adressé à M. Murgia nos « demandes, observations et questions » voyez: [lettre à Murgia 20210107](#).

M. Murgia nous a répondu par courrier du 15 janvier. Cette réponse mérite d'être saluée ... dans l'art et la manière de botter en touche et de faire croire à la population à un débat démocratique ! voyez ce courrier : [Cour_Pres_CCB_Assainissement](#)

Entretemps, les conseillers communautaires recevaient un « Projet d'avenant n°2 » pour y accéder: [projet d'av. n2 modifié](#) destiné à être débattu et voté en conseil communautaire le 18 janvier.

Le résultat de tout cela ? Eh bien, le « Projet d'avenant n°2 » a été certes débattu ... mais voté tel quel, sans aucune modification, et il s'applique désormais jusqu'en ... 2031 !

Bien sûr, c'est ce que visait M. Murgia depuis le début, en traitant l'affaire à un rythme soutenu et en comptant sur sa solide majorité ... et la complaisance de quelques autres élus peu familiers de ce dossier complexe (vous pouvez visionner la séance du conseil communautaire: <http://www.ccbrianconnais.fr/galerie/conseil-communautaire-du-18-janvier-2021>

Pour alerter les conseillers communautaires, nous leur avons adressé les jours précédents des messages e-mail que vous pouvez lire ici : [mails successifs élus CCB](#)

Que dire, en résumé, de cet avenant, que nous appelons «l'Avenant aux Quatre Quitus» Vous comprendrez plus loin pourquoi ...?

D'une part, vu la décision prise par la CCB de continuer avec SEERC-SUEZ (rappelons que nous étions favorables à la rupture anticipée du contrat), il était nécessaire de normaliser les relations pour l'avenir : d'où la raison d'être de l'avenant.

Mais d'autre part ...

L'avenant, et le courrier que M. Murgia nous a adressé, indiquent que SEERC-SUEZ a trouvé avec lui un bon avocat : toutes les difficultés passées dans l'exécution de ce contrat seraient

entièrement imputables aux précédentes mandatures de la CCB, SEERC-SUEZ ayant de son côté rempli de manière impeccable ses obligations. **La vérité n'est pas celle-là, loin de là !**

La présentation de l'avenant n°2 tendrait à faire croire qu'il ne se traduira ni par une augmentation du coût (redevance et fiscalité) pour les usagers, ni par une réduction des prestations (dont les travaux et l'entretien) demandées à SEERC-SUEZ.

Là encore, la vérité n'est pas celle-là.

Et, tant qu'à faire, ils ont osé !! Quatre articles (les « Quatre Quitus* ») rédigés, comme probablement une bonne partie de l'avenant, par les services juridiques musclés de SUEZ ... dédouanent SEERC-SUEZ de toute poursuite pour d'éventuels manquements qui pourraient être relevés sur les quinze dernières années : ils ont obtenu l'impunité !

* *accorder « quitus » veut dire renoncer définitivement à toute poursuite relative à la mission de l'autre partie.*

Voilà, c'est fait ... !

Pour l'avenir : on va payer plus ? ou serons-nous dé-servis ? ... les DEUX !

Il est annoncé dans les débats qu'il n'y aura plus de hausse pour les usagers. Nous n'y croyons pas une seconde quand **il est annoncé la création d'une redevance 'eaux pluviales'**. Bien sûr, elle ne figurera pas sur la facture d'assainissement, mais les usagers sont aussi des contribuables ! En effet, cette redevance nécessitera d'augmenter la fiscalité, à moins de faire une coupe sombre sur les investissements municipaux, et de reporter ce qui avait été jugé indispensable !

L'avenant n°2 ne fait 'cadeau' que de 2 M€ sur la facturation de 6,2 M€ dûe au titre de l'avenant n°1. Comment faire un cadeau sur quelque chose qui est injuste et injustifié dès le départ ? Et les 4,2 M€ restant sont 'noyés dans l'économie du contrat' : cela veut dire que nous aurons 4,2 M€ de moins en investissements et entretien d'ici la fin du contrat par rapport ce qui était prévu.

Et bien sûr chaque année, SEERC-SUEZ continuera à augmenter son prix avec un coefficient contractuel bien supérieur à l'évolution du coût de la vie.

Le hold-up légal (sic) continue donc de plus belle ! La délégation de service public n'a plus rien à voir avec un réel service public ! C'est un service ... au service des actionnaires !

L'avenir dira si SEERC-SUEZ va désormais changer de comportement -notamment pour la transparence économique et financière qui fait partie de ses obligations contractuelles depuis l'origine-, et si les usagers ressentiront effectivement que cet avenant « écarte quasiment tout impact » sur eux, en particulier avec la stabilité proclamée des coûts et des prestations.

Au vu de l'expérience des quinze dernières années avec SEERC-SUEZ, qu'il nous soit permis d'en douter.

A suivre ... Dans les temps prochains, nous reviendrons sur les enjeux de ce contrat de DSP qui ne manquera pas d'impacter les usagers et l'environnement dans le Briançonnais. Nous attendons vos réactions, et vos suggestions seront bienvenues.

Y'a pas faute eau ? Vous avez pu l'apprécier. Les vents sont contraires, mais restons mobilisés !

Bien cordialement, Le CA d'ESB. www.esb-briancon.org

Nous vous rappelons que c'est grâce à vous que ESB existe. Renouvelez votre adhésion pour 2021 (bulletin en document attaché) ! Parlez d'ESB autour de vous ! Et si vous vous sentez l'envie de nous rejoindre pour participer au travail de l'association, envoyez-nous un simple e-mail (contact@esb-briancon.org). Merci !